

LA LETTRE DU SMPE GUYANE

Mission de police : protection de la faune et des milieux

Atteinte à la faune sauvage

- Braconnage d'œufs de Podocnémide

Début septembre, une pirogue à bord de laquelle se trouvaient 3 chasseurs a été interceptée par les agents du SMPE sur le fleuve Approuague. Lors du contrôle, les agents ont découvert 399 œufs de tortues Podocnémide de Cayenne dissimulés à bord de l'embarcation, 4 hoccas, 33 œufs d'iguane, 2 caïmans, 2 pacs, 1 kinkajou.



Les 3 chasseurs ont été placés en garde à vue. Lors de leurs auditions, tous les 3 reconnaissent avoir prélevé puis transporté les œufs de tortues fluviales et avoir prélevés les œufs d'iguanes et chassés les hoccas en infraction à l'arrêté quota.

Les trois mis en cause ont été déférés au Tribunal de Grande Instance de Cayenne. Ils écopent de 3 mois de prison ferme (peine aménagable), de 5000 euros d'amende avec sursis, de 100 euros d'amende (pour les hoccas et les œufs d'iguane). Les fusils, l'embarcation, la remorque et le moteur saisis ont été confisqués.

- Barrage de Petit Saut

Début juin, une mission de deux jours de surveillance est organisée par le SMPE sur le lac de Petit-Saut afin de vérifier le bon respect de la réglementation par les usagers du plan d'eau. Lors de cette mission, un agent du service « biodiversité » de la DEAL était présent en tant qu'observateur.

Arrivés au débarcadère du lac de Petit-Saut, les agents constatent la présence de fusils de chasse, de glacières et de filets de pêche à bord d'une pirogue.

Lors du contrôle, plusieurs dizaines de petits poissons, 23 aïmaras, 4 pacs, 2 singes hurleurs roux, 2 caïmans à lunette sont découverts. Les 2 fusils, le poisson et le gibier ont été saisis.



La pêche au filet (sauf épervier) est interdite sur le plan d'eau. Le quota de poisson par embarcation est fixé à 3 aïmaras et 10 autres poissons. La chasse est quant à elle totalement proscrite sur la zone réglementée.

- Interception de colis à destination de la métropole



Le service aéro-fret de la douane a contacté plusieurs fois le SMPE suite à la découverte de colis à destination de la métropole. Outre les colis contenant des insectes en infraction au nouvel arrêté préfectoral « arthropodes », (voir la section « du côté de nos partenaires »), ce service a intercepté un colis contenant des crânes d'animaux et un autre contenant une peau de caïman.

Des enquêtes judiciaires sont en cours pour découvrir les responsables de ces envois.

Le transport (tout comme la tentative) en dehors du territoire, de spécimens d'oiseaux, de mammifères et de reptiles Guyanais est interdit et puni de 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

- Utilisation d'une GOPRO pour les missions de police

L'utilisation de caméras pour certaines forces de l'ordre fait l'objet d'une expérimentation depuis 2012. Dans le contexte très particulier de la Guyane, une autorisation a été délivrée par la direction de l'ONCFS et par le Procureur de la République pour que les inspecteurs de l'environnement du SMPE puissent se servir de caméras GoPRO à l'occasion de leur missions. Cette demande répond à deux objectifs : le premier est de sécuriser l'intervention car il apparaît que les personnes contrôlées se montrent moins véhémentes se sachant filmées, le second est d'avoir à disposition un élément de preuve à l'intention du Parquet en cas de menaces, d'agressions ou de rébellion.

- Mission de renfort en Guadeloupe



Deux inspecteurs de l'environnement du SMPE de Guyane sont partis mi-juillet, pendant 10 jours, renforcer les effectifs du SMPE de Guadeloupe à l'occasion de l'ouverture de la chasse dans le département. Deux agents de Martinique étaient également présents.

Sur 155 chasseurs et 33 véhicules contrôlés, 24 étaient en infraction. Au total, 32 infractions ont été relevées et ont permis la saisie de 6 armes.

Cette mission a également permis de faire du repérage et des contrôles sur le commerce de lambi. Une procédure avec perquisition suite à un flagrant délit a entraîné la saisie de 50 kilos de marchandise. Des conques de lambi ont aussi été saisies car les détenteurs ne possédaient aucun justificatif d'origine. Le lambi est inscrit à l'annexe II/B de la CITES.

Atteinte aux espaces naturels

- Tournée de surveillance inter-services en Réserve Naturelle

Kaw



En juin, le SMPE a effectué une mission sur la montagne de Kaw avec un agent du Parc Amazonien dans le cadre d'un compagnonnage sur des missions de police judiciaire et lors de contrôles sur le terrain.

L'objectif était de patrouiller sur les sentiers pédestres (Trésor, Favard en particulier) à la recherche d'infractions à la réglementation de la Réserve Naturelle de Kaw.

Ceci a été l'occasion pour Gaëtan de partager son savoir sur les plantes. Ainsi, le Goupî, le Bagasse, le bois Lélé, le Way, le Courbaril et le Gaïac ne sont plus un secret pour les agents du SMPE présents ce jour-là.

Connétable

En août, des agents du SMPE ont accompagné 2 agents de la Réserve Naturelle de l'île du Grand Connétable afin de vérifier si aucune embarcation ne naviguait dans le secteur réglementé de l'île. Des plaisanciers et des pêcheurs ont été contrôlés en mer et dans l'embouchure du Mahury. Aucune infraction n'a été relevée sur les 6 embarcations contrôlées. Cette sortie a permis de réaliser des actions de prévention sur la réglementation pêche, notamment celle sur le quota du Mérou (1 mérou par bateau pour la pêche de plaisance).



- Formation à un nouvel outil informatique

Dans le cadre de la création du futur établissement de l'OFB, les agents du SMPE ont suivi une formation au mois de juin, pour utiliser un nouveau logiciel dénommé "OSCEAN". Ce dernier permet de traiter des procédures judiciaires sur l'environnement et de saisir des données de contrôle en temps réel. Plusieurs partenaires ont participé à cette formation. Le but de ce logiciel est de permettre aux agents exerçant des missions de police de l'environnement d'utiliser un outil commun.

- Circulation en véhicule terrestre à moteur

Lors d'une tournée de surveillance sur le site naturel des Salines de Montjoly, les inspecteurs de l'environnement ont verbalisé une personne venue en famille sur un scooter, jusqu'à un banc de sable au milieu de l'eau. La procédure simplifiée par amende forfaitaire a été mise en œuvre, la personne doit payer 135 euros au Trésor Public.

- Police de l'eau



Le service de la police de l'eau de la DEAL a sollicité le SMPE pour faire un contrôle sur le chantier des travaux de renforcement de la RN2 en direction de L'Oyapock.

Dans tous les exutoires permettant les écoulements d'eaux pluviales, et en d'autres lieux, des traces d'une matière visqueuse, s'écoulant vers le milieu naturel, ont été découvertes. Ce sont environ 500 litres d'émulsion (bitume hydrocarburé) qui se retrouvent dans les différents milieux, dont des zones humides, qui jalonnent les 6 km de chantier.

Une procédure judiciaire pour pollution est dressée à l'encontre des mis en cause.

➤ **Mission technique : connaissance des relations entre la faune, l'homme et ses habitats**

- Recrutement à l'équipe scientifique et technique

David ZIPPER a intégré l'ONCFS le 23 septembre prochain en tant que Volontaire associatif. Il participera à toutes les actions menées sur le territoire du CSG. Il débutera son activité par les opérations de capture de grands félins et le suivi des dispositifs de capture de pécaris à lèvres blanches. Sa mission consistera également à analyser des données précédemment récoltées.

Anaële SACCHETTINI a intégré nos équipes le 15 octobre prochain en tant que Volontaire associatif. Elle sera principalement chargée de communication et d'animation pour le Plan National d'Actions tortues marines, en appui du coordinateur, Nicolas PARANTHOËN.

- Démontage enclos pécaris

Cet été, les équipes de l'ONCFS, de l'AFB, du PAG, de l'ONF et de la réserve du Mont Grand Matoury ont démonté l'enclos de capture et la cage installés dans le cadre du programme d'études sur le pécaris à lèvres blanches dans la réserve naturelle du Mont Grand Matoury. Ce matériel, installé en 2013 et 2014, a permis d'initier ce programme avec la 1ère capture de pécaris réalisée en Guyane le 19/05/2014. Ce sont ensuite 25 animaux qui ont été capturés sur ce site dont 8 ont été équipés de collier GPS et suivis sur cet espace.



Une journée boueuse aura été nécessaire à la quinzaine d'agents présents pour démonter et retirer tout le matériel.

- Visite de deux inspecteurs du permis de chasser en Guyane

Plus de 7000 demandes de permis de chasser ont été formulées depuis plus d'un an et demi. La période transitoire de délivrance des permis sur simple demande se terminera le 31

décembre 2019 et les formations à l'examen du permis se mettront alors en place sur l'ensemble du territoire en 2020.

La direction de la police et du permis de chasser accompagne les équipes de Guyane et partage son expérience de plus de 40 ans d'organisation de l'examen. Deux agents de la division du permis de chasser se sont rendus sur le territoire au mois de septembre. Ils ont rencontré de nombreux acteurs et ont participé à l'élaboration des premiers éléments de programme de formation et d'examens pratiques et théoriques, en lien avec les agents de la délégation outre-mer de l'ONCFS.



➤ Mission de sensibilisation, communication et représentation

Service National Universel



Du 16 au 28 juin 2019 a eu lieu la phase de préfiguration du service national universel (SNU). L'ONCFS a été sollicité par la Préfecture de la Guyane pour proposer aux volontaires venant des autres départements une journée de découverte de la forêt équatoriale et des missions de l'établissement et de la faune sauvage guyanaise.

Plusieurs ateliers, portant sur les missions de police de l'environnement, les techniques professionnelles de défense, les études sur la faune sauvage et sur la chasse, ont été proposés à plus de 120 volontaires.

L'ONCFS a également encadré une sortie nocturne d'observation de la faune avant de dormir en forêt avec les volontaires.

Cette journée s'est déroulée en présence du secrétaire d'Etat Gabriel Attal et des plus hautes autorités régionales. Tiboïnshape, youtubeur très connu des jeunes, était également présent pour faire la publicité du SNU.

Panneau aimanté tortues marines

En lien avec l'objectif d'éducation à l'environnement du Plan National d'Actions tortues marines dont l'ONCFS est le coordinateur, un nouvel outil pédagogique a vu le jour. Il s'agit d'un tableau magnétique interactif où sont représentés les actions et comportements favorables à la conservation des tortues, ainsi que les menaces à terre ou en mer, naturelles ou d'origine humaine.



Les enfants sont invités à identifier ces éléments à l'aide d'aimants colorés. Ce nouveau jeu a été déployé pour la première fois à l'occasion de la journée de la mer, organisée le dimanche 25 août par la Ville de Cayenne, où il a rencontré un franc succès.

➤ Du côté des partenaires

Douanes

- Aéroport



Le 25 août, la brigade de l'aéroport a découvert, dans les bagages d'un passager, des bouteilles en plastique renfermant des arachnides (38 mygales adultes, une cinquantaine de jeunes mygales ainsi que des cocons de mygales contenant à minima une cinquantaine de mygalons). Une découverte analogue avait été réalisée précédemment dans le fret express (arachnides et scorpions). L'ensemble des spécimens a été saisi, les équipes de l'ONCFS ont pris en charge le relâcher des spécimens.

- Saint-Georges



Le 05/09/2019, le service de la PAF de ST GEORGES contrôle un couple qui circule avec des dents d'animaux. La douane, avec l'aide du SMPE, identifie ces dents comme étant des dents de jaguar, espèce reprise à l'annexe I / A de la CITES. La brigade de la douane de Saint-George relève à leur encontre un transport irrégulier de marchandises soumises à justificatif d'origine communautaire au titre d'engagements internationaux. La marchandise est abandonnée par transaction et une amende de 250 euros est infligée aux infracteurs.

Le 06/09/2019, les douaniers de ST GEORGES contrôlent un véhicule circulant dans le sens ST GEORGES - CAYENNE sur la RN2. La visite du véhicule permet la découverte d'une tortue aquatique "Podocnemis unifilis" aux pattes cousues entre elles. Cette espèce est intégralement protégée. Les infractions au code de l'environnement sont relevées, l'animal est saisi puis relâché dans son milieu naturel.



Le 07/09/2019, les douaniers de ST-GEORGES, en contrôle routier conjoint avec la PAF au PCR de Régina, contrôlent un véhicule qui transportait des morceaux d'animaux frais dans des glacières. Les agents découvrent un morceau de 7 kilogrammes de tatou géant (Annexe I/A CITES) et 7 kilogrammes de viande de singe araignée (Annexe II/B CITES). Le voyageur déclare les avoir achetés au marché de ST-GEORGES et ne pas avoir de justificatif d'origine. Pour des raisons sanitaires, la viande saisie a été détruite à l'issue de la procédure.

Service Mixte de Police de l'Environnement de Guyane
19 rue des Ixoras
Cogneau-Larivot
97351 MATOURY
Tel : 05 94 29 19 20

Mail : smpe.guyane@oncfs.gouv.fr
Site internet : <https://guyane.oncfs.fr/>